

## COMMUNIQUE DE PRESSE

27/09/2021

### LE FONDS REGIONAL D'AVANCES REMBOURSABLES CONSOLIDATION DE TRESORERIE DE TPE, PROLONGÉ JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021

**Lancé en 2020 par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Fonds d'Avance Remboursable Consolidation de la Trésorerie a été prolongé de 6 mois, afin de soutenir financièrement les TPE encore très impactées par la crise sanitaire de la Covid-19. Le dispositif qui est cofinancé par la Banque des Territoires et les intercommunalités, devrait profiter à plus de 1 000 entreprises d'ici la fin de l'année.**

#### Une évolution du dispositif pour un soutien adapté

Avec la poursuite de la crise sanitaire et la mise en place de protocoles spécifiques, les difficultés économiques perdurent pour de nombreuses entreprises déjà durement impactées par les fermetures administratives de 2020. Compte tenu de la situation, le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Il est en outre ouvert aux jeunes TPE, celles créées avant le 31 octobre 2020. Afin de répondre aux besoins de financement, le Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de la Trésorerie de 10,2 millions d'euros, a également été réabondé de 4 millions d'euros par une dotation à parts égales de la Région et la Banque des territoires.

#### Une avance remboursable jusqu'à 15 000 €

L'Avance Remboursable Consolidation de la Trésorerie est destinée aux petites entreprises de Bourgogne-Franche-Comté qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Elle est accordée sous forme d'un prêt à l'entreprise, sans garantie, à taux zéro, avec un différé de remboursement de 24 mois maximum pour une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 60 mois maximum (soit 5 ans + 2 ans de différé). Le dispositif est destiné aux entreprises souhaitant consolider leur trésorerie et/ou mettre en œuvre un projet d'investissement afin de limiter l'impact de la crise (ex : achat de matériel, changement de filière ...).

#### Plus d'une centaine de TPE bénéficiaires dans l'Yonne

Le dispositif qui a déjà profité à 719 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, est coordonné par le réseau Initiative et ses 8 structures locales. Dans l'Yonne, l'association Initiative 89 accompagne les dirigeants dans la constitution de leur demande de prêt. A ce jour, ce sont ainsi 117 entreprises yonnaises qui ont pu bénéficier de l'Avance remboursable, participant au maintien de plus de 370 emplois sur le département de l'Yonne.

**Pour toute demande d'Avance Remboursable Consolidation de la Trésorerie, un formulaire est à compléter en ligne sur : [initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct.html](https://initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct.html)**

**Contact presse : Angélique COEURDOUX – Directrice de l'association Initiative 89  
Tél : 06 52 04 61 15 - Mail : [angelique.coeurdoux@initiative89.fr](mailto:angelique.coeurdoux@initiative89.fr)**

Le Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de Trésorerie créé par la Région Bourgogne-Franche-Comté est cofinancé par :